

Liste des machines électriques autorisées à rouler en Championnat de France Motocross

Conformément à l'article 4 du Règlement technique des Championnats de France Motocross, les motos électriques suivantes sont autorisées à rouler dans les différentes catégories susvisées :

Marque	Modèle	50cc	65cc	85cc	125cc	MX2 / SX2	MX1 / SX1
KTM	SX-E5	X					
Husqvarna	EE 5	X					
Gas Gas	MC-E5	X					
Stark Future	Stark Varg*					X 48cv	X 60cv

*Les motos Stark Varg doivent respecter les limites de puissance fixées ci-dessus. Ce bridage doit être réalisé par le Commissaire technique de la manifestation lors des contrôles préalables via le « Race Mode ».

Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment et toutes les machines électriques doivent être conformes aux RTS de la discipline Motocross ainsi qu'aux dispositions applicables du Règlement technique des championnats de France.